

Attention changement factures périscolaires

Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2023, la Trésorerie de Montfort-sur-Meu envoie à toutes les familles un **avis des sommes à payer**, sur lequel figure les références nécessaires au paiement des factures péri et extrascolaires (accueils matin et soir, cantine, centre de loisirs, actions jeunesse...).

Nous avons constaté que cela créait de la confusion pour les familles, notamment celles qui procèdent au prélèvement automatique ; l'avis des sommes à payer est parfois perçu comme une relance de la Trésorerie.

Par ailleurs, le paiement des factures par chèque ou en espèce doit impérativement être accompagné de l'avis des sommes à payer et non du coupon figurant sur la facture éditée par la mairie.

Pour ces raisons, la mairie a décidé de ne plus envoyer de facture aux familles. Ainsi, **vous ne recevrez plus que l'avis des sommes à payer de la Trésorerie**. Si vous le souhaitez, vous pourrez toujours consulter vos factures sur le Portail Familles, mais ne recevrez plus de mail de notre part.

Vous trouverez en pièce jointe un document explicatif de la Trésorerie.

Nous vous rappelons que vous pouvez faire le choix du prélèvement automatique en remplissant le document ci-joint.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement

Les services Enfance/Jeunesse et Comptabilité